



LE CONCOURS ADOBE "EDIT YOUR SUMMER STORIES"*

***Publiez vos histoires d'été**

RÈGLEMENT OFFICIEL

INFORMATION PREALABLE

1. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER CE CONCOURS. VOUS DEVEZ ÊTRE ÂGÉ DE 18 ANS OU PLUS ET ÊTRE UN RÉSIDENT FRANCAIS POUR PARTICIPER.
2. Instagram, TikTok et Facebook ne sont pas les sponsors du concours vidéo Adobe Premiere Pro Edit Your Summer Stories et n'assument aucune responsabilité quant à l'administration, au fonctionnement, au jugement ou à la tenue de ce concours basé sur les compétences, ou à l'attribution des prix associés à ce concours.

PARTIES AU CONCOURS

3. ORGANISATEUR DU CONCOURS ; PARTICIPANTS ÉLIGIBLES ; PARTICIPANTS INÉLIGIBLES

- 3.1 **Organisateur du concours.** Le concours Adobe Premiere Pro « Edit Your Summer Stories* » (ci-après le "Concours") est organisé par Adobe Systems Software Ireland Limited, 4-6 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande et ses sociétés affiliées (collectivement, "Adobe").

***Publiez vos histoires d'été**

- 3.2 **Participants éligibles.** Le Concours n'est ouvert qu'aux personnes remplissant toutes les conditions énoncées à la section 1 ("Participant(s)", "Vous", "Votre"). En participant au Concours, les Participants acceptent d'être liés par le présent règlement officiel (le "Règlement officiel").
- 3.3 **Participants inéligibles.** Les employés, entrepreneurs indépendants, dirigeants ou administrateurs d'Adobe, ainsi que les agents, représentants, agences de publicité, de promotion et d'exécution, conseillers juridiques, successeurs et ayants droit d'Adobe, et toute autre société ou personne impliquée dans la production, la conception, l'exécution, l'administration ou la distribution de ce Concours (collectivement, les "Parties exonérées"), ne sont pas autorisés à participer ou à gagner, de même que toute personne vivant avec ces dernières (qu'elle soit apparentée ou non) ou étant un membre de la famille immédiate de l'un des Renoncataires (c'est-à-dire les parents, frères et sœurs, enfants et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence), parents, frères et sœurs, enfants et leurs conjoints respectifs, quel que soit leur lieu de résidence). Le Concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, territoriales, provinciales, municipales et locales applicables et est nul là où la loi l'interdit ou le restreint.

CALENDRIER DU CONCOURS

4. LES PHASES DU CONCOURS ; LE CALENDRIER ; LES DÉLAIS

- 4.1 **Phases du Concours.** La Période de Concours comprend les heures de début et de fin applicables, des phases de participation distinctes (la "Phase de Participation"), les phases de jugement Adobe applicables ("Phase de Jugement"), et les phases de sélection des gagnants applicables ("Phase de Sélection des Gagnants") pour chaque défi applicable (chacun, un "Défi"). Toutes les phases constituent collectivement la "Période de Concours", tel que détaillé en Annexe A.
- 4.2 **Horodatage.** Chaque Participant est responsable de faire les ajustements nécessaires à l'horodatage des différentes phases décrites en l'Annexe A en fonction de son emplacement et de son fuseau horaire. L'ordinateur d'Adobe est le dispositif officiel d'horodatage pour le Concours.



Adobe

CONDITIONS DU CONCOURS

5. COMMENT PARTICIPER ; LIMITES DES PARTICIPATIONS ; UTILISATION DU LOGICIEL CRÉATIF ADOBE

5.1 Comment participer ("Conditions du concours"). Pour soumettre une participation :

- (A) Ce Concours comporte six Défis. À chaque phase d'inscription au Défi applicable, les Participants seront invités à créer et à soumettre des séquences originales montées à l'aide d'Adobe Premiere Pro autour d'un thème prescrit pour ce défi (conformément aux instructions de la section 6.1, la « Participation »). Les thèmes seront diffusés à chaque phase de participation au défi par le biais d'une activité promotionnelle, et pourront être visionnés au fur et à mesure de leur diffusion sur la page Web du Concours : <https://www.adobe.com/fr/products/premiere/explore/challenge.html> (ci-après le "Site") ; et
- (B) **Ensuite** : Saisissez votre Participation via Instagram, TikTok ou Facebook (chacun étant une " Plateforme " ou un " Média social ") en utilisant le(s) hashtag(s) qui correspond(ent) au Défi applicable pendant la Période du Concours, comme indiqué dans l'Annexe A, avec votre nom, votre âge ou votre année de naissance, votre adresse postale ou électronique, ou votre identifiant d'utilisateur, et d'autres informations non personnelles requises, et reconnaissez votre acceptation du présent Règlement officiel comme indiqué (tous les éléments constituant ensemble la " Participation " ou les " Participations " admissibles). Aucune autre méthode de participation ne sera acceptée. Le choix des Participants d'utiliser toute Plate-forme contenue dans les présentes est soumis à l'accord du Participant avec les conditions générales de cette Plate-forme.

5.2 Limites des Participations. Chaque Participant peut soumettre autant de Participations qu'il le souhaite au cours de chaque Phase de participation au Défi, et quel que soit le nombre de Participations saisies, chaque Participant ne peut gagner qu'un seul prix dans le cadre du Concours. Chaque Participation doit correspondre à un seul Participant utilisant un seul compte de Média social. Les Participants ne peuvent pas utiliser plusieurs comptes de médias sociaux ou d'autres identités d'utilisateur dans le but de soumettre plus de Participations que celles autorisées pour un seul Participant. Les Participations complètes doivent être saisies et reçues par voie électronique au cours de la phase de participation applicable pour être admissibles aux prix de ce Défi. Si le Concours comprend plusieurs phases de participation distinctes, les Participations reçues pendant une phase de participation donnée ne seront prises en compte que pour la phase de participation en question et le prix correspondant, et ne seront pas incluses, reportées ou prises en compte pour les phases de participation ou les prix suivants. Les Participations reçues par d'autres méthodes ne seront pas acceptées, et aucune Participation ne sera reconnue ou renvoyée. Adobe ne peut pas garantir que toutes les personnes qui tentent de participer pourront le faire.

5.3 Utilisation des logiciels de création Adobe. Si le développement d'une Participation l'exige, de nombreuses applications, services et applications tactiles Adobe sont accessibles à titre d'essai avec l'abonnement à Adobe Creative Cloud (ceux-ci GRATUITS) à l'adresse <https://www.adobe.com/fr/downloads.html> Les applications, services ou fonctionnalités ne sont pas tous disponibles dans toutes les langues et tous les pays.

6. DIRECTIVES DE PARTICIPATION

- 6.1** Toutes les Participations doivent être conformes aux directives ci-dessous (" Directives de participation ") et être de bon goût et conformes à l'image d'Adobe, comme déterminé par Adobe à sa seule discrétion. En soumettant une Participation à ce Concours, chaque Participant garantit et déclare (i) qu'il dispose du droit légal et des autorisations nécessaires pour ce faire (y compris l'autorisation de tout contributeur associé), et (ii) que sa Participation (y compris tout le contenu créatif et autre composant sa Participation) est conforme aux Directives de participation :
- (A) Les candidatures doivent répondre aux Conditions du Concours décrites dans la section 5.1 et démontrer les attributs des critères d'évaluation de la section 8.1 ;
- (B) Les Participations ne doivent contenir que du contenu original (texte, images, œuvres d'art, séquences vidéo, audio, musique, performances et autres matériels originaux) créé par le Participant et, si cela est requis pour la Participation, toute idée, question ou déclaration similaire soumise par le Participant, doit refléter une pensée cohérente et complète.



- (C) Les Participations ne doivent pas avoir été précédemment sélectionnées comme gagnantes dans un concours antérieur de quelque nature que ce soit, ni utilisées à d'autres fins commerciales ou publiques non personnelles ;
- (D) Si l'image d'une personne apparaît dans une Participation, il doit s'agir uniquement de celle du Participant ou de tout contributeur associé. Toutefois, si une participation contient l'image de personnes autres que le Participant et les contributeurs associés, alors, en soumettant la Participation, le Participant déclare avoir la permission de toutes les personnes reconnaissables (y compris tous les contributeurs, ou le parent ou le tuteur légal de tout enfant mineur) figurant dans la Participation, d'utiliser le nom et/ou l'image de cette personne, et d'accorder les droits accordés à Adobe dans le présent Règlement officiel ;
- (E) Les Participations ne doivent pas contenir d'images ou de représentations de points de repère historiques, ou tout autre contenu non créé par le Participant et les contributeurs associés, le cas échéant, et ne doivent pas enfreindre, violer ou utiliser sans autorisation les droits d'un tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les noms commerciaux, les marques, les logos, les droits à la vie privée ou à la publicité, ou tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- (F) Les Participations doivent convenir à la publication et à la visualisation par des personnes de tous âges, et ne doivent pas contenir de matériel indécent, obscène, délictueux, diffamatoire, harcelant, nuisible, calomnieux, dénigrant, répréhensible, ou qui encourage le sectarisme, le racisme, la haine, le préjudice ou la discrimination à l'encontre d'un groupe, d'un individu ou d'une entité (comme déterminé par Adobe), ou tout autre matériel illégal, ou en violation ou contraire aux lois ou règlements de la juridiction d'où provient ou est soumise la Participation ; et
- (G) Les Participations ne doivent pas violer les conditions d'utilisation en ligne ou la politique de confidentialité d'Adobe ou du site web où le mécanisme de soumission des Participations au Concours peut être hébergé.
- (H) Les Participations doivent être d'une durée inférieure à une (1) minute.
- (I) Les Participations doivent suivre le thème du Défi applicable et doivent être des séquences originales montées avec Adobe Premiere Pro.

6.2 La preuve de la soumission d'une Participation ne constitue pas une preuve de livraison ou de la réception de cette Participation par Adobe. L'utilisation d'un faux compte de médias sociaux ou de fausses informations entraînera la disqualification d'une Participation. En cas de litige concernant une Participation ou l'identité d'un Participant, la Participation en question sera considérée par Adobe comme ayant été effectuée par la personne physique qui est le titulaire autorisé du compte attribué par un fournisseur d'accès Internet au compte de média social associé à la Participation, et cette personne devra se conformer au présent Règlement officiel. Il pourra être demandé aux Participants de prouver qu'ils sont les titulaires autorisés du compte.

6.3 En participant au Concours, chaque Participant accepte et convient qu'Adobe, à sa seule discrétion, peut disqualifier tout Participant qui (de fait ou par tentative) subvertit, contourne ou altère le processus de participation, ou le fonctionnement légal de ce Concours ou du Site, ou qui, selon Adobe, agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou d'une manière contraire au présent Règlement officiel.

7. PROTECTION DES DONNÉES

7.1 Utilisation des données personnelles par Adobe. Adobe traitera les données personnelles de chaque Participant collectées conformément au présent Règlement officiel aux fins de l'administration du Concours et de toute attribution ultérieure de prix (y compris la publication de la liste des gagnants), et basé sur le fait que ce traitement est nécessaire à l'exécution du présent Règlement officiel auquel les Participants sont parties. Sauf indication contraire dans le présent Règlement Officiel ou sur le Site, les données personnelles recueillies auprès des Participants par Adobe sont soumises à la Politique de Confidentialité d'Adobe sur <http://www.adobe.com/privacy/policy.html> (disponible par région). Rien dans le présent Règlement officiel ne sera considéré comme limitant ou excluant les droits d'un Participant en tant que consommateur concernant les données personnelles.



7.2 Licence des Participants et consentement à l'utilisation des Participations par Adobe

- (A) Adobe ne revendique pas la propriété des Participations, cependant, en participant à la Promotion et en soumettant une Participation
- (i) chaque Participant consent et accorde à Adobe et à ses agents, un droit mondial, perpétuel, libre de redevance, non exclusif, transférable et une licence entièrement payée et pouvant faire l'objet d'une sous-licence, en vertu de tous les droits, d'utiliser, de modifier, de reproduire, de distribuer, de présenter publiquement et d'afficher publiquement, de publier (ou de ne pas publier), en tout ou en partie, les données non personnelles ou non identifiables et les éléments créatifs composant sa Participation (avec ou sans son nom, sa voix et/ou sa ressemblance et sa ville natale, collectivement, « la Représentation Personnelle », ladite Représentation Personnelle que chaque Participant consent et accepte d'être utilisée par Adobe conformément au présent Règlement officiel pendant une période maximale d'un an à compter de la date de début du Concours, dans la mesure où cela est nécessaire aux fins du lancement et de l'administration du Concours, de l'attribution des prix et de l'annonce des gagnants), sauf interdiction légale contraire, dans tout format ou support médiatique (connu actuellement ou ultérieurement) et par le biais de tout canal médiatique, y compris sur et par le Site et la galerie de visualisation publique, et d'autres sites web et canaux de médias sociaux de marque Adobe détenus ou contrôlés par Adobe, dans le cadre de la promotion, de la publicité et de l'annonce de la Promotion sans autre attribution, notification ou compensation au Participant, à ses successeurs ou ayants droit, ou à toute autre personne ou entité, et (ii) chaque Participant consent et accorde aux utilisateurs du Site une licence mondiale, libre de droits, pour accéder, distribuer et afficher sa Participation par le biais du Site, et pour évaluer, revoir, commenter ou marquer la Participation et partager la Participation en utilisant des moyens commercialement disponibles.
- (B) Dans la mesure permise par la loi applicable, en soumettant une Participation, chaque Participant renonce inconditionnellement et irrévocablement à tous les droits moraux auxquels le Participant peut avoir droit en vertu de la loi applicable, et renonce et libère les Parties exonérées de toutes les réclamations qu'il (et toute personne par ou à travers lui) peut avoir maintenant ou à l'avenir dans toute juridiction sur la base de "droits moraux" en ce qui concerne l'exploitation par Adobe de sa Participation sans autre notification ou compensation au Participant. Les droits moraux désignent tout droit de (a) divulguer la Participation au public ; (b) retirer la Participation du public ; (c) s'opposer à toute modification de la Participation ; ou (d) tous les droits similaires aux droits moraux existant en vertu du droit judiciaire ou statutaire de tout pays ou juridiction dans le monde, ou en vertu de tout traité, indépendamment du fait que ce droit soit généralement appelé ou désigné comme un droit moral. Si cette renonciation aux droits moraux est inapplicable ou invalide, et pour éviter tout doute, chaque Participant reconnaît et accepte qu'Adobe est autorisé à exercer tous les droits moraux sur sa Participation.
- (C) La participation au Concours ne crée aucune obligation (expresse ou implicite) de la part d'Adobe d'utiliser, de commercialiser ou d'exploiter de quelque manière que ce soit la Participation ou la Persona d'un Participant et aucun Participant n'a droit à des dommages et intérêts ou à toute autre réparation en raison de l'utilisation ou de la non-utilisation par Adobe de sa Participation. Chaque Participant renonce à tout droit qu'il pourrait avoir d'être mentionné comme l'auteur ou le créateur de sa Participation.

8. PHASE D'ÉVALUATION

8.1 Phase d'évaluation par Adobe : Au cours de la Phase d'évaluation par Adobe applicable au Défi concerné, tel qu'indiqué en Annexe A, un panel de juges qualifiés désignés par Adobe (le " **Juré** ") évaluera et notera, à sa seule discrétion, toutes les Participations admissibles reçues et sélectionnera les Participants dont les Participations sont les mieux classées (le(s) " **Gagnant(s)** " potentiel(s)) en fonction du score cumulé de chaque Participation en utilisant les critères pondérés ci-dessous (" **Critères d'évaluation** ") :

- (A) 25% pondéré pour la Créativité
- (B) 25% pondéré pour la Qualité globale
- (C) 25 % pondéré pour la Cohérence avec le thème du Concours



Adobe

(D) 25% pondéré pour l'Expression artistique

9. SÉLECTION ET NOTIFICATION DU GAGNANT ; CHANCES DE GAGNER

9.1 Sélection et notification des Gagnants. Le(s) Gagnant(s) potentiel(s) sera(ont) déterminé(s) par Adobe et notifié(s) par un agent ou un représentant d'Adobe à la date de la Phase de sélection des Gagnants pour le Défi applicable via la Plateforme utilisée pour participer.

(A) Les Gagnants potentiels peuvent être tenus de remplir et de renvoyer une déclaration d'éligibilité et, sauf interdiction, une décharge de responsabilité/de publicité, ou d'autres documents sous la forme fournie par Adobe, au plus tard 5 (cinq) jours après avoir été informés qu'ils sont des Gagnants potentiels, afin de réclamer leur prix. Si un Gagnant potentiel est âgé de 18 ans comme requis, mais est considéré comme mineur dans sa juridiction, le prix sera attribué au nom du parent ou du tuteur légal du mineur, qui sera responsable de la signature de tous les documents nécessaires.

(B) Si un Gagnant potentiel ne peut pas être contacté, s'il est contacté et ne répond pas en temps voulu avec toutes les informations requises, s'il ne réclame pas le prix comme indiqué dans le délai imparti après la tentative de notification, s'il refuse le prix, s'il n'est pas éligible pour accepter le prix, s'il n'est pas en conformité avec le présent Règlement officiel, ou si la tentative de notification du prix est retournée comme non distribuable, le prix en question sera perdu et, à la seule discrétion d'Adobe, ne sera pas attribué ou sera attribué à un autre Gagnant avec la participation la mieux classée suivante selon l'appréciation du Jury.

(C) Un Participant n'est pas un gagnant, même si une notification de prix est reçue, à moins que et jusqu'à ce que l'éligibilité du Participant et la participation potentiellement gagnante aient été vérifiées et que le Participant soit informé que la vérification est terminée. Les Gagnants potentiels doivent continuer à se conformer au présent règlement officiel.

9.2 Chances de gagner. Il s'agit d'un Concours basé sur les compétences et le hasard ne joue aucun rôle dans la détermination du/des Gagnant(s). Les chances de gagner un prix dépendront du nombre et de la qualité des inscriptions admissibles reçues, ainsi que de l'habileté relative de chaque Participant.

10. TOTAL DES PRIX À ATTRIBUER ; DESCRIPTION DES PRIX ; VALEUR AU DETAIL (VD) ; DISTRIBUTION DES PRIX POUR LES PARTICIPATIONS DES ÉQUIPES

10.1 Total des prix à attribuer, descriptions et VD globale. 6 prix au total, d'une valeur au détail combinée de 3 459,37 £ (GBP/Royaume-Uni), seront attribués dans le cadre de ce Concours, un prix étant attribué à un Participant pour chaque Défi. Les descriptions des prix individuels et la valeur au détail combinée de tous les prix sont indiquées ci-dessous :

Prix pour le défi 1 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprend un mini-drone et 12 mois d'abonnement à Adobe Premiere Pro ; VR : 609,74 £ (GBP/Royaume-Uni) ;

Prix pour le défi 2 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprenant une caméra d'action et 12 mois d'abonnement à Adobe Premiere Pro ; VR : 520,72 £ (GBP/Royaume-Uni) ;

Prix pour le défi 3 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprenant une caméra 360 et 12 mois d'abonnement à Adobe Premiere Pro ; RV 605.73 £ (GBP/Royaume-Uni) ;

Prix pour le défi 4 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprend un stabilisateur de poche et 12 mois d'abonnement à Adobe Premiere Pro ; RV 589,74 £ (GBP/Royaume-Uni) ;



Prix pour le défi 5 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprend un écran vert, un stabilisateur, des objectifs, une lumière vidéo/droite et 12 mois d'Adobe Premiere Pro ; RV 523,70 £ (GBP/Royaume-Uni) ;

Prix pour le défi 6 :

Total de ce prix disponible : 1

Comprenant un mini-drone et 12 mois d'abonnement à Adobe Premiere Pro ; RV 609.74 £ (GBP (Royaume-Uni))

(A) Les valeurs au détail (VD) indiquées représentent le prix au détail maximum ou, en l'absence d'un prix au détail maximum, le prix du marché en vigueur selon les connaissances d'Adobe. Les différences entre le prix indiqué et la valeur réelle du prix (y compris les différences entre le prix indiqué et le prix qu'un gagnant aurait dû payer pour ce produit dans une quelconque juridiction) ne seront pas attribuées. Les prix ne sont pas transférables et tous les détails des prix, y compris le type, la couleur, la taille, etc. sont à la seule discrétion d'Adobe. **TOUS LES PRIX SONT ATTRIBUÉS " EN L'ÉTAT ", SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE.** Aucune alternative en espèces au prix n'est disponible et Adobe se réserve le droit de remplacer un prix (ou une partie de celui-ci) par un prix de valeur approximativement égale ou supérieure. **Les Participants sont responsables de toutes les taxes fédérales, étatiques, territoriales, provinciales, municipales et locales applicables, des coûts associés au change de devises, ou de tout autre coût et dépense associés à la réception, l'acceptation ou l'utilisation du prix.** L'utilisation de tout prix assorti de conditions d'utilisation telles que des cartes-cadeaux, des logiciels, des services en ligne ou des produits d'abonnement est soumise aux conditions générales qui peuvent accompagner ces produits, telles qu'elles ont été émises par le fournisseur du service ou du produit. Seul le nombre de prix annoncé et ceux réclamés conformément au présent règlement officiel seront attribués. Il pourra être demandé aux gagnants de fournir une adresse de livraison et une preuve de résidence pour réclamer un prix. Adobe organisera et déterminera le mode de livraison des prix aux gagnants. Veuillez prévoir environ trois semaines pour la livraison d'un prix.

11. Distribution des prix impliquant des soumissions d'équipe. La participation au Concours ou la réception d'un quelconque prix constitue l'accord complet et inconditionnel de chaque Participant et Gagnant et l'acceptation du présent Règlement officiel, des [Conditions d'utilisation](#) en ligne d'Adobe et des décisions d'Adobe et du Juré, qui sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées à la Promotion, ainsi que l'examen et la reconnaissance par les Participants de la [Politique de confidentialité](#) (disponible par région et intégrée au présent Règlement officiel par cette référence). Le gain d'un prix est subordonné au respect par le Participant de toutes les exigences du présent Règlement officiel.

12. GÉNÉRALITÉS

12.1 Droit d'Adobe d'annuler, de mettre fin ou de modifier le Concours. Adobe se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou de modifier le Concours, ou toute partie de celui-ci-ci, si, de l'avis d'Adobe, le Concours a été compromis, corrompu ou ne peut être mené à bien comme prévu en raison d'un virus informatique, de bogues, d'une falsification, d'une intervention non autorisée, de défaillances techniques ou d'autres conditions échappant au contrôle raisonnable d'Adobe, y compris, mais sans s'y limiter, un volume insuffisant de participation ou d'Inscriptions admissibles, et de sélectionner le(s) Gagnant(s) potentiel(s) parmi les Inscriptions admissibles et non suspectes reçues au plus tard à la date de clôture. Bien qu'Adobe puisse prendre des mesures contre les activités frauduleuses des Participants, Adobe n'assume aucune responsabilité ou obligation de contrôler de manière proactive les activités des Participants, ou d'enquêter sur toute réclamation d'activité frauduleuse. Le fait qu'Adobe n'applique pas une disposition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

12.2 Limitations de la responsabilité. Les Parties Exonérées (définies à l'article 3.3) ne garantissent pas le traitement ou l'affichage de toute participation ou vote, ni le fonctionnement du site. Les Parties Exonérées ne sont en aucun cas responsables d'un acte, d'une omission ou d'une violation de contrat ou de garantie par les participants, ni d'une infraction ou d'une violation d'un droit de publicité, de propriété intellectuelle ou de propriété, ni d'une perte (y compris une perte d'opportunité) ou d'une autre réclamation découlant de la promotion ou de toute participation ou vote soumis, ou des actions autorisées ou non des Participants ou d'autres tiers. Les Parties Exonérées ne sont



pas responsables des événements nécessitant l'annulation ou le report du Concours, ni des participations ou votes incomplets, illisibles, perdus, interceptés, mal adressés ou non reçus par Adobe, ni des dysfonctionnements matériels ou logiciels, des connexions ou communications réseau retardées, indisponibles ou défailtantes, ni des autres erreurs ou obstacles de toute nature, qu'ils soient de nature technique ou non technique, liés au Concours, à son administration, au traitement des Participations ou votes ou à l'annonce des Gagnants.

- 12.3 **Décharge de responsabilité.** En participant au Concours, chaque Participant accepte, dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, de libérer et de dégager les Parties Exonérées de toute responsabilité pour toute blessure, perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit découlant de, ou lié de quelque manière que ce soit à, la participation au Concours, à toute activité liée au Concours, ou à toute Participation soumise, ou à l'expédition et à la manutention, à la réception, à la possession, à la perte, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de tout prix attribué. La limitation de responsabilité dans cette section ne s'applique pas aux réclamations pour dommages corporels ou décès causés par la négligence d'Adobe ou de ses agents, ou à la responsabilité d'Adobe et de ses agents pour faute intentionnelle ou négligence grave, ou toute autre responsabilité qui ne peut être exclue par la loi. Les Participants conviennent que la seule obligation d'Adobe est d'accepter les Participations éligibles et de les soumettre au Juré (et finalement d'attribuer les prix) conformément aux procédures et critères énoncés dans le présent Règlement officiel, que ces obligations constituent une contrepartie juste et adéquate pour toute Participation soumise, et que le Participant n'a pas droit à et ne demandera aucune autre compensation.
- 12.4 **Il ne s'agit pas d'une offre ou d'un contrat d'emploi.** Il s'agit d'un Concours pour des prix uniquement et NON D'UNE OFFRE OU D'UN CONTRAT D'EMPLOI. En aucun cas, la participation à ce Concours, la soumission d'une inscription, l'attribution d'un prix ou quoi que ce soit dans le présent Règlement officiel ne pourra être interprété comme une offre ou un contrat d'emploi avec Adobe. Chaque Participant reconnaît et accepte qu'aucune relation confidentielle, fiduciaire, d'agence ou autre relation spéciale ou contrat implicite n'existe actuellement entre lui et Adobe, et qu'aucune relation de ce type n'est établie par la décision du Participant de soumettre une Participation à ce Concours.
- 12.5 **Droit applicable ; juridiction ; litiges.** Tous les problèmes et questions concernant la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent Règlement officiel, ou les droits et obligations d'Adobe et des Participants, seront régis et interprétés conformément aux lois de la République d'Irlande, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles ou dispositions de conflit de lois (ou toute autre juridiction) qui entraîneraient l'application des lois d'une juridiction autre que la République d'Irlande, et toutes les réclamations doivent être résolues dans le tribunal approprié situé à Dublin, en Irlande, dans les limites permises par la loi applicable.
- 12.6 **Liste des gagnants.** Après que tous les Gagnants ont été déterminés et vérifiés, et au plus tard quarante-cinq (45) jours après le 3 octobre 2021, une liste des gagnants pourra être consultée sur le Site, affichée pendant au moins une (1) semaine.

ANNEXE A

Période du Concours			
DÉFI 1			
Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR			
Ouvert à 12h01 GMT	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	13 septembre 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021
DÉFI 2			
Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR			
Ouvert à 12h01 GMT	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	20 septembre 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021
DÉFI 3			
Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR			
Ouvert à 12h01 GMT	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	27 septembre 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021
DÉFI 4			
Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR			
Ouvert à 12h01 GMT	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	4 oct. 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021
DÉFI 5			
Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR			



	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	11 octobre 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021
Ouvert à 12h01 GMT			
	DÉFI 6		
	Hashtag : #EditYourStory #PremiereChallengeFR		
	Phase de Participation	Phase de Jugement	Phase de Sélection
	18 oct. 2021	25 oct. 2021	Le ou vers le
Clôture à 23h59 GMT	24 oct. 2021	25 oct. 2021	26 oct. 2021